

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de CHANSAREL Frédérique

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-18 Election du nouveau Maire de la commune de Flourens

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Mme la président(e) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Décision

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : ...

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Mme Marion RIVOIRE : 19 dix-neuf voix (nombre de voix en lettres puis en chiffres) voix

Mme Marion RIVOIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

La Présidente de séance,
Mme Frédérique CHANSAREL
Doyenne du conseil municipal

